



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE



Communiqué de presse
Vendredi 24 septembre 2010

Un pacte électrique pour la Bretagne

Le Préfet de Région et le Président du Conseil régional ont présidé, le 24 septembre 2010 à Rennes, la conférence bretonne de l'énergie consacrée à la situation électrique de la Bretagne. L'Etat et le Conseil régional ont présenté à la concertation les 3 piliers d'un pacte électrique reposant de manière indissociable sur la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et la sécurisation de l'approvisionnement électrique qui nécessitera, notamment, la mise en place d'un moyen de production d'appoint en Bretagne.

A l'issue de la conférence bretonne de l'énergie du 6 juillet 2010, le Préfet de Région et le Président du Conseil régional avaient annoncé leur volonté de proposer aux Bretons un pacte électrique répondant durablement aux enjeux de l'équilibre électrique de la Bretagne.

Fruit des réflexions et échanges de trois groupes de travail réunis depuis, le pacte électrique présenté ce jour repose sur 3 piliers complémentaires et indissociables : **un ambitieux programme de maîtrise de l'énergie, le développement massif des énergies renouvelables, et la sécurisation de l'approvisionnement électrique de la Bretagne s'appuyant, d'une part, sur le renforcement du réseau de transport de l'électricité, et d'autre part, sur la mise en place d'un moyen de production d'appoint.**

La Bretagne souffre d'un déséquilibre structurel et durable entre production et consommation. La région ne produit aujourd'hui que 8 % de son électricité, alors que cette consommation croît deux fois plus vite que dans le reste du pays, notamment du fait du dynamisme démographique et économique de la Bretagne.

L'augmentation forte des pointes de consommation, en période hivernale (+23% en 6 ans, soit l'équivalent de +150 MW/an), fragilise d'autant plus une région qui connaît déjà un déficit de production. Cette situation place désormais, toute la région devant un risque généralisé de black out.

Ce constat, largement partagé, a conduit l'Etat, la Région Bretagne, l'ADEME et RTE à prendre un ensemble d'engagements forts, formalisés dans un pacte électrique breton, afin de répondre durablement à la problématique de l'équilibre électrique de la région.

Premier pilier : un ambitieux programme de maîtrise de l'énergie

La meilleure des énergies étant celle que l'on ne consomme pas, le premier pilier du pacte consiste en **un ambitieux programme de maîtrise de la demande**, dans le but de diviser par 2 jusqu'en 2015, puis par 3 la croissance de la consommation électrique de la région.

Cet effort considérable requiert la mobilisation de tous les acteurs (collectivités, entreprises, particuliers), mobilisation que l'Etat et la Région ont d'ores et déjà décidé d'accompagner en consacrant, avec l'appui de l'ADEME et de l'ANAH, des moyens nouveaux importants en matière, notamment, de **rénovation des logements privés et sociaux**, et d'animation territoriale des

politiques énergétiques. Un appel à projet national sur les économies d'énergies en Bretagne est envisagé.

Deuxième pilier : Le développement massif des énergies renouvelables

Le **développement des énergies renouvelables** constitue le second pilier du pacte électrique breton. L'ambition de l'Etat et de la Région est de multiplier par 4, d'ici 2020, la puissance des énergies renouvelables installées en Bretagne, pour la porter à plus de 3 600 MW.

Une telle augmentation portera à terme à un tiers la part des énergies renouvelables dans la consommation électrique annuelle de la région, augmentant ainsi très significativement son autonomie énergétique.

Ce déploiement massif mobilisera tous les types d'énergie renouvelable et passera notamment par l'élaboration de schémas régionaux de planification, un soutien financier via la politique de tarifs de rachat ou d'appels à projet, et la mobilisation, par le Conseil régional de Bretagne, d'un fonds d'investissement dédié.

Pour autant, ces actions ne permettent pas de répondre à la problématique de sécurisation de l'alimentation électrique de la Bretagne. Les simulations de l'évolution de la demande électrique faites par RTE, confrontées à l'arrêt programmé de certains moyens de production alimentant aujourd'hui la région, indiquent que la vulnérabilité de la Bretagne aux coupures électriques, déjà forte depuis plusieurs hivers, se dégradera significativement à compter de 2015-2016. Par ailleurs, la contribution des énergies renouvelables à la sécurisation du réseau électrique est aujourd'hui faible du fait de leur caractère intermittent, et le restera encore quelques années tant que les technologies de stockage de l'énergie ou de réseaux intelligents ne seront développées.

Troisième pilier : réseau de transport et moyens d'appoints supplémentaires

C'est pourquoi le troisième pilier du pacte, indissociable des deux précédents, vise à, d'une part, **renforcer le réseau de transport de l'électricité**, pour en améliorer sa capacité à supporter les périodes de pointe, via la création, d'ici 2018, d'une liaison de 225 kV enterrée, entre Lorient et Saint-Brieuc, et d'autre part, à **doter, d'ici 2015, la région d'une centrale d'appoint** d'une puissance d'environ 450 MW, implantée dans la région de Brest, selon la technologie cycle combiné gaz, la plus à même de présenter la modularité des usages que requiert la situation énergétique de la Bretagne.

Sans attendre la mise en place de ces **moyens de sécurisation électrique**, dont les procédures de réalisation seront lancées avant la fin de l'année, Etat et Région entendent développer, dès cet hiver, des actions de modération de la pointe de consommation, en accélérant résolument le programme partenarial Eco-watt et en encourageant le déploiement de boîtiers d'effacement diffus.

La signature du pacte est prévue **courant octobre**. Les signataires souhaitent le décliner par des conventions opérationnelles avec chacun des partenaires prêts à s'engager (collectivités, opérateurs, professionnels,...).

Contacts presse :

Préfecture : Véronique LAURENT-ALBESA 02 99 02 11 80

Région : Odile BRULEY 02 99 27 13 55

Sigles :

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

RTE : Réseau de Transport de l'Electricité

ANAH : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

Annexes :

- évolution de la consommation électrique en Bretagne (2003-2009) et évolution comparée de la croissance cumulée de la consommation électrique en France et en Bretagne (2004-2009)
- bilan prospectif de la production électrique en Bretagne